



REGLEMENT INTERIEUR

REGLES DE VIE

ASSOCIATION SPORTIVE NOVALAISIEENNE

Le FOOTBALL implique de la part de **tous** (joueurs, entraîneurs, éducateurs, dirigeants, arbitres, bénévoles et parents) un **engagement** individuel et collectif fort dans le **respect** des valeurs de ce sport et dans le respect **des uns envers les autres**.

Le présent règlement intérieur, constitue ainsi l'élément **fondamental** qui lie entre elles toutes les composantes du club.

Il s'applique à tous les membres du club joueurs, éducateurs, entraîneurs, responsables de catégorie, dirigeants, arbitres ainsi qu'aux parents inscrivant leurs enfants aux clubs.

Chaque membre de l'AS NOVALAISIEENNE s'engage à respecter aussi bien à l'intérieur du club qu'à l'extérieur un **comportement sportif exemplaire** afin de véhiculer la meilleure image possible du club.

1. PRESENTATION DU CLUB

a. Nos valeurs

« Convivialité » « Famille » « Travail d'équipe » « Fiers de nos couleurs »

Ces valeurs caractérisent notre club et chaque licencié se doit de promouvoir celles-ci, aussi bien au sein du club que lors des différentes représentations que nous sommes tous amenés à faire lors d'une saison.

b. Notre projet

Engagé dans la démarche Label Jeunes FFF ainsi que dans le Programme Educatif Fédéral, le club propose un projet axé autour de l'Ecole de Foot et des Séniors.

Cette démarche a permis de structurer le club, notamment l'Ecole de Foot. Afin d'organiser et de rationaliser les méthodes d'enseignement sur l'ensemble des catégories Jeunes, le responsable de l'Ecole de Foot organise et anime les séances avec les responsables de catégories et les éducateurs. Chaque éducateur se doit de suivre un plan de formation défini communément avec le responsable de l'Ecole de Foot.

Ainsi, cette amélioration continue de notre organisation et de nos compétences permettront :

- une cohérence et une qualité de l'enseignement améliorée sur l'ensemble des catégories
- la fidélisation de nos joueurs
- la création d'équipes supplémentaires, notamment dans les catégories jeunes à 11
- la possibilité pour un joueur de Novalaise d'évoluer dans le club depuis les U6 jusqu'au Séniors

2. VIE DU CLUB

a. Adhésion au club

Afin de pratiquer le football au sein du club, tout licencié à l'AS NOVALAISIEENNE doit avoir :

- pris connaissance du règlement intérieur
- acquitté le montant de la cotisation lors de la signature de la licence
- être titulaire d'une licence FFF

Les équipements de match sont fournis et entretenus par le club.

La dotation individuelle en équipement sportif peut être variable d'une année sur l'autre en fonction des moyens et des besoins du club.

Les chaussures et protèges tibia sont à la charge de chaque licencié, ainsi que l'équipement d'entraînement.

Les protèges tibia sont obligatoires pour les matches et entraînements.

b. Entraînements et matchs

Le football étant un sport collectif, le joueur participe, dans la mesure du possible, aux différents entraînements et tournois proposés tout au long de l'année par le club.

En match, seul l'entraîneur, le capitaine et le gardien peuvent parler.

Les dirigeants peuvent se faire l'écho de l'entraîneur.

Tous comportements inadaptés de joueurs/entraîneurs/éducateurs/responsables de catégorie lors des entraînements et des matchs peuvent être sanctionnés.

c. Manifestations

Les manifestations organisées tout au long de la saison par le club permettent un lien associatif fort entre les licenciés mais aussi avec l'ensemble des parents, amis, etc. du Club.

Elles permettent aussi au club d'avoir des revenus supplémentaires pour l'achat de matériels, stages jeunes, etc...

Pour permettre de développer un projet éducatif et sportif ambitieux, pour garder et améliorer l'ambiance générale du club, chaque membre devra apporter son soutien et aider à la préparation des différentes manifestations proposées tout au long de l'année sportive. Il prendra régulièrement connaissance des informations sur le site internet du club et il assistera aux assemblées générales.

d. Matériel

La qualité de la formation sportive est en partie liée à la qualité des infrastructures, du matériel et des équipements mis à disposition.

Les dégradations volontaires, les gaspillages et les insouciances répétées pourront être sanctionnés.

e. Réclamations ou messages

Personnes concernées : licenciés AS NOVALAISIEENNE et parents

Il est demandé de respecter l'organigramme du club et de transmettre son message ou réclamation, jusqu'à l'obtention d'une réponse, en respectant les voies hiérarchiques suivantes :

- Pour les points sportifs :
 1. à l'éducateur et/ou entraîneur du groupe verbalement ou par écrit
 2. à défaut au responsable de catégorie verbalement ou par écrit
- Pour les points extra sportifs :
 1. à l'éducateur et/ou entraîneur du groupe verbalement ou par écrit
 2. à défaut au responsable de catégorie verbalement ou par écrit
 3. en dernier lieu à un membre du bureau

Dans le cadre d'une réclamation, l'AS NOVALAISIEENNE s'engage à apporter une réponse dans un délai convenable auprès du demandeur.

L'AS NOVALAISIEENNE décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol dans l'enceinte de l'association, ainsi que lors des déplacements.

Il est recommandé de ne pas amener d'objets ou de vêtements de valeur lors des entraînements et des matchs.

f. Sanctions

- Envers les joueurs :

L'éducateur, entraîneur et responsable de catégorie sont les premiers responsables de l'application du règlement intérieur au sein de leur groupe.

Chronologie des prises de sanctions :

1. L'éducateur ou entraîneur peut exclure un joueur de l'activité pour comportement inadapté. Il en informe verbalement le responsable de catégorie du joueur et son représentant légal. Dans le cas de joueur mineur, ce dernier reste sous la responsabilité du club jusqu'à l'arrivée de son représentant légal
2. **En cas de récidive du joueur**, l'éducateur ou entraîneur peut convoquer le joueur, son représentant légal, le responsable de catégorie afin de trouver une solution collégiale à son comportement inadapté
3. **En cas de persistance du joueur**, le responsable de catégorie convoque la COMMISSION DE DISCIPLINE de l'AS NOVALAISIEENNE qui statuera et informera par écrit au joueur et à son représentant légal d'éventuelles sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive du club sans remboursement ni dédommagement d'aucune nature

Tout licencié est responsable moral et financier des sanctions (frais administratifs et amendes) encourues en match pour des cartons rouges suite à des fautes telles que : discussion avec l'arbitre, insultes, mauvais gestes, coups et autres.

- Envers un éducateur ou entraîneur ou responsable de catégorie ou dirigeant :

Chronologie des prises de sanctions :

1. En cas de comportement inadapté ou non-respect des règles de vie au sein du club, l'éducateur/l'entraîneur/le responsable de catégorie/le dirigeant sera convoqué par le bureau, sur demande d'un licencié ou d'un parent. Cet entretien aura pour but d'évoquer les faits et de rappeler les consignes de vie
2. **En cas de récidive**, la COMMISSION DE DISCIPLINE sera saisie pour une éventuelle sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion du club sans remboursement ni dédommagement d'aucune nature

Tous les cas non prévus au présent règlement intérieur seront examinés par le Comité Directeur du club qui décidera des mesures à prendre dans le cadre des statuts et règlements en vigueur.

La commission de discipline est constituée au début de chaque année sportive et est composée :

- Du Président de l'association
- Un ou plusieurs membres du comité directeur
- Un ou plusieurs éducateurs
- Un ou plusieurs parents

Le nombre de personnes constituant cette commission sera impaire.

3. ROLES ET RESPONSABILITES DE CHACUN AU SEIN DU CLUB

a. Dirigeant/Membre du bureau/Membre du comité directeur

Le dirigeant/Membre du bureau/ Membre comité directeur est parti prenante dans la gestion et la bonne marche du club. Il doit faire respecter le règlement intérieur.

- ❖ Il doit être licencié et accepte la définition du rôle du dirigeant ou membre du bureau.
- ❖ Il contribue au bon fonctionnement du club en participant aux manifestations diverses organisées par le club.
- ❖ Au cours des matchs et des entraînements, il peut être amené à épauler l'entraîneur ou l'éducateur ou le responsable de catégorie mais n'intervient pas dans le management de l'équipe et la partie technique.
- ❖ Il a toute autorité sur les joueurs pour faire appliquer les consignes de l'entraîneur, de l'éducateur, du responsable de catégories en son absence.
- ❖ Il représente le club lors de manifestations extérieures et est garant de la bonne image de l'AS NOVALAISIEENNE.
- ❖ Il est garant du respect des valeurs du club et de la bonne application du projet club.
- ❖ En tant que membre du conseil d'administration, il est soucieux de la sécurité au sein du club

b. Responsable de catégorie

Le responsable de catégorie a pour rôle de coordonner les équipes. Il est garant de l'exécution du projet de jeu défini par la commission sportive et est inscrit dans une démarche de formation dispensée par le district FFF.

- ❖ Il est garant du respect des valeurs du club et de la sécurité de ses joueurs.
- ❖ Choisi par le conseil d'administration de l'AS NOVALAISIEENNE pour ses compétences techniques et ses qualités humaines, il a toute autorité en matière de choix technique, tactique, pour la composition et la direction des équipes qu'il a en charge.
- ❖ Il doit participer aux réunions proposées par la commission sportive.
- ❖ Il est en charge, en collaboration avec les entraîneurs et éducateurs, de la feuille de match et s'assure qu'elle soit transmise au secrétariat avant le dimanche soir.

c. Entraîneur/Educateur

L'entraîneur/Educateur de Football a pour tâche la préparation, la pratique du Football à tous les niveaux et sous tous ses aspects : préparation physique, formation, entraînement technique et tactique, éducation morale et sociale du joueur, pour une bonne intégration dans le groupe.

- ❖ Le joueur doit appliquer et respecter les règles définies par lui telles qu'imposées par Le District FFF.
- ❖ Il doit convoquer les joueurs et parents, préparer les licences à emporter, fixer le lieu et l'heure des rendez-vous aux joueurs et aux parents, entretenir un bon esprit.
- ❖ Il doit aussi établir la feuille de match et éventuellement des rapports, connaître les règlements et si possible avoir des notions de premiers soins.
- ❖ Choisi par le conseil d'administration de l'AS NOVALAISIEENNE pour ses compétences techniques et ses qualités humaines, il a toute autorité en matière de choix technique, tactique, pour la composition et la direction des équipes qu'ils entraînent.
- ❖ Il doit participer aux réunions d'éducateurs proposées par la commission sportive et le responsable de l'école de foot
- ❖ Il est en charge de la feuille de match doit la transmettre au secrétariat avant le dimanche soir.
- ❖ Il a en charge de la propreté et du rangement des vestiaires à la fin de chaque rencontre et entraînement. A ce titre, ils peuvent désigner, avant chaque rencontre et entraînement, des joueurs pour l'aider dans cette tâche. Ils doivent s'assurer de la fermeture des locaux et du rangement du matériel.
- ❖ Il doit convoquer leurs joueurs suffisamment à l'avance pour organiser au mieux la rencontre

c. Joueur

Tout joueur adhère au club pour prendre plaisir à la pratique du Football et dans le respect des règles élémentaires à la vie sportive d'une association.

Il doit :

- ❖ appliquer et respecter les règles définies par Le District FFF et le présent règlement intérieur
- ❖ respecter les horaires d'entraînements, de convocations de matchs demandés
- ❖ prévenir l'entraîneur et/ou l'éducateur et/ou responsable de catégorie en cas d'absence ou retard pour les matchs et entraînements suffisamment à l'avance pour la bonne gestion de l'équipe
- ❖ accepter les décisions prises par l'entraîneur et/ou l'éducateur et/ou le responsable de catégorie et/ou le dirigeant ainsi que celles des arbitres
- ❖ respecter les arbitres, les adversaires, ses coéquipiers ainsi que les dirigeants, entraîneurs, éducateurs, responsables de catégorie
- ❖ participer à la vie de l'association AS NOVALAISIEENNE (tournois, réunions, festivités)
- ❖ respecter le matériel et les infrastructures mises à disposition du club.

d. Parent

En inscrivant son enfant dans le club, le parent prend connaissance du règlement intérieur qu'il doit respecter et faire respecter par son enfant. La sécurité de son enfant passe par son implication au sein du club.

Le parent doit :

- ❖ respecter les heures de début et de fin de séances d'entraînement et de matchs. Prévenir l'entraîneur et/ou l'éducateur et/ou le responsable de catégorie en cas d'absence ou de retard. En dehors des horaires d'entraînement ou de match la responsabilité du club n'est pas engagée
- ❖ avant de laisser son enfant, le parent doit s'assurer que l'entraîneur et/ou l'éducateur et/ou le responsable de catégorie est présent
- ❖ respecter les consignes de l'entraîneur et/ou l'éducateur et/ou le responsable de catégorie
- ❖ pour les matchs et entraînements, fournir aux enfants une tenue propre et adaptée
- ❖ pour les déplacements, fournir à l'enfant une tenue vestimentaire de rechange propre, ainsi qu'une paire de chaussures (les chaussures à crampons sont interdites dans les véhicules des accompagnateurs)
- ❖ confirmer la présence ou non de son enfant au match à l'entraîneur et/ou l'éducateur et/ou le responsable de catégorie suffisamment à l'avance pour la bonne gestion de l'équipe

Sauf avis contraire écrit, le parent autorise le club à publier des photos de son enfant et à citer son nom sur le site internet du club, ainsi que sur tout autre support.

Lors des matchs ou entraînements et en présence de l'entraîneur et/ou l'éducateur et/ou le responsable de catégorie, **les parents n'interviennent pas** dans le management de l'équipe mais peuvent librement échanger avec celui-ci à la fin de la séance.

Pour l'AS NOVALAISIEENNE
Le président
Frédéric MANTEL